

Questions orales

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, la réponse à cette question est très simple. Dans une opération de sauvetage, la différence est énorme entre ce qu'un avion et ce qu'un bateau peuvent faire. Le député le sait: le temps était si mauvais au moment de l'appel qu'il était impossible pour un avion de décoller. Plusieurs avions de sauvetage et quelques hélicoptères étaient prêts à décoller, mais ne pouvaient le faire à cause du mauvais temps. C'est là, je crois, la seule réponse que je puisse donner au député. D'après les renseignements dont je dispose, il n'y a pas eu de retard anormal par rapport à ce que nous faisons habituellement; nous avons tout fait pour nous rendre sur les lieux du sinistre aussi vite que possible dès que l'appel nous est parvenu.

LE MATÉRIEL DONT SONT MUNIS LES HÉLICOPTÈRES
STATIONNÉS À GANDER, T.-N.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je voudrais poser une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi la société Universal Helicopter qui a reçu un S.O.S. en même temps, c'est-à-dire à 1 heure du matin, était sur les lieux à 3h 20 alors que les hélicoptères de sauvetage des forces armées en provenance de Gander sont arrivés sur les lieux à 10 heures seulement, soit 9 heures plus tard? Les hélicoptères de Gander ne seraient-ils pas munis du matériel nécessaire pour travailler par mauvais temps?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je crois que dans la dernière partie de sa question, le député a raison. L'hélicoptère privé n'avait pas le matériel nécessaire pour aller secourir les naufragés. Il n'était notamment pas muni d'un palan, instrument très important dans les opérations de sauvetage. Notre avion lui est muni d'un palan.

J'essayerai de savoir pourquoi les hélicoptères sont arrivés sur les lieux aussi tard; sauf erreur, nous aurions pu arriver sur les lieux du sinistre immédiatement s'il n'avait pas fait trop mauvais.

Je ne tiens pas à me perdre en conjectures mais je crois que l'enquête sur la tragédie de l'*Ocean Ranger* démontrera que nous n'aurions pas pu sauver une vie de plus même avec deux ou trois fois plus de matériel.

* * *

LES FINANCES

LES COTISATIONS À LA SÉCURITÉ SOCIALE VERSÉES PAR LES
ÉTRANGERS ENGAGÉS COMME DOMESTIQUES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait probablement que les étrangers qui sont engagés comme domestiques au Canada en vertu d'un permis de travail doivent acquitter les cotisations régulières du régime d'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada, mais qu'ils ne

peuvent jamais bénéficier de l'un ou l'autre régime parce qu'ils doivent quitter le Canada dès que leur emploi prend fin. Le ministre a-t-il pris en considération dans son dernier budget le fait que ces impôts frappent injustement ce groupe de personnes et, sinon, le fera-t-il bientôt?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne me rappelle pas m'être penché sur ces cas en particulier, mais je prends note des instances du député et étudierai les vues qu'il exprime.

LA DÉDUCTION POUR LES FRAIS DE GARDE DES ENFANTS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Ce sont habituellement des femmes qui ont des enfants qui engagent ces domestiques afin de pouvoir aller gagner leur vie. Depuis six ans, le ministre accorde la même déduction mirobolante de \$1,000 pour les frais de garde des enfants, bien qu'aujourd'hui les frais de garde dépassent bien des fois ce montant. Le ministre voudrait-il songer un peu quand il étudiera l'autre question?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président. Sauf erreur, la question de l'exemption ou de la déduction pour les frais de garde des enfants est en ce moment étudiée par un comité interministériel. Il n'a pas été possible d'en arriver à une conclusion mais je crois que c'est là une question qui mérite examen.

* * *

LES PÊCHES

LES DROITS DE PÊCHE ACCORDÉS AUX PÊCHEURS À LA TRAÎNE
DE LA CÔTE OUEST

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, puis-je m'adresser au ministre des Pêches et des Océans? Comme le ministre le sait, un grand nombre de petites collectivités le long de la côte ouest comptent absolument, pour vivre, sur la flottille de pêche du Pacifique et surtout sur les bâtiments de pêche à la traîne. Je crois savoir que des représentants de l'association des pêcheurs à la traîne ont rencontré le ministre récemment.

Étant donné le contingentement des prises de saumon, toujours à la baisse puisque le taux est en fait passé de 30 à 25, puis à 20 p. 100, pour les pêcheurs à la traîne, le ministère a-t-il pour politique de tenir compte des conséquences du contingentement sur les collectivités du littoral? A-t-il songé que la réduction des prises pourrait provoquer le départ des bâtiments de pêche à la traîne?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je tiens à souligner la présence, dans les tribunes, de M. Clem Tillion, ancien président du Sénat de l'Alaska et maintenant directeur des pêches internationales du gouvernement de l'Alaska. J'ai eu un entretien très agréable avec M. Tillion ce midi.